



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires de Meurthe-
et-Moselle

Monsieur REGNOUX Hervé
10, Grande Rue
54370 BAUZEMONT

Service Police de l'Eau DDT
du département de la
Meurthe-et-Moselle

Dossier suivi par :
Denis REMY

Mèl : denis.remy@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél. : 03 83 91 41 38
Fax : 03 83 37 06 66

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **LA REGULARISATION D'UN ANCIEN ETANG ALIMENTANT LES
BRASSERIES DE BLAMONT sur la commune de BLAMONT**
Courier de notification de décision

Réf. : 54-2017-00061

NANCY CEDEX, le 19 juin 2017

Monsieur,

Par courrier en date du 13 Avril 2017, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
**LA REGULARISATION D'UN ANCIEN ETANG ALIMENTANT LES BRASSERIES DE BLAMONT
sur la commune de BLAMONT**

dossier enregistré sous le numéro : **54-2017-00061**.

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, il ressort que votre opération nécessite la mise en œuvre de prescriptions spécifiques.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté relatif à cette décision détaillant notamment ces différentes spécifications.

Par ailleurs, vous trouverez également l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Le Chef de Service Adjoint


Emmanuelle PORTEMER

P.J. : arrêté de prescriptions générales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.